



**LE PEUPLE
AU-DESSUS
DU PROFIT**

**PROGRAMME
D'ACTION RÉGIONAL**

**Version finale
mars 2019**



**Conférence régionale interaméricaine
24-28 juin 2019
Buenos Aires, Argentine**

PRÉSENTATION

Voici la mouture finale du Programme d'action régional qui devrait guider notre action les cinq prochaines années. Les changements par rapport à la première et deuxième version, publiées respectivement en fin octobre 2018 et début février 2019, sont dus à l'incorporation des amendements proposés qui ont été envoyés au Secrétariat régional de l'ISP interaméricaine.

Les modifications proposées qui ont été incorporées dans le présent document visaient à affiner certaines idées ou à compléter certaines propositions. Il n'y a pas de changement substantiel dans le contenu et, par conséquent, personne ne s'oppose à aucune idée de ce programme.

Nous évitons d'exposer en détail des propositions concrètes sur ce qu'il faut faire au cours des cinq prochaines années. Compte tenu de la situation volatile de la région - il aurait de fait été très difficile de prévoir, dans le passé, ce qui se passe aujourd'hui dans les différents pays - nous préférons établir des lignes directrices qui permettront au Comité exécutif régional et aux comités sous-régionaux de mettre sur pied, chaque année, des propositions concrètes.

De cette façon, les instances de l'ISP, comme les comités de coordination nationale (CNCs), les comités consultatifs sous-régionaux (SUBRACs) et le Comité exécutif régional interaméricain (IAMREC) approuveront de façon périodique les idées concrètes issues de ce Programme d'action. Comme indiqué plus haut, il ne s'agit que d'une proposition initiale qui sera certainement améliorée avec toutes les contributions. Ce travail collectif nous garantit plus de succès et d'engagement pour l'exécution du Programme.

1. De l'Amérique que nous vivons à l'Amérique que nous voulons

(1.1.1 du PdA) Défendre un état démocratique fort et une société inclusive, qui s'engagent à assurer l'égalité entre hommes et femmes, le respect et la dignité pour toutes et tous, un développement économique pour le bien de toutes et de tous, la redistribution des richesses et le renforcement du pouvoir des travailleurs/euses, tels doivent être nos objectifs pour les cinq prochaines années.

- 1.1 C'est ainsi que commence notre Programme d'action mondial.
- 1.2 Dans les Amériques, nous avons malheureusement pris un chemin opposé à celui qui conviendrait pour atteindre ces objectifs. La pauvreté s'est considérablement aggravée, affectant de nouveau des millions de personnes dans les Caraïbes en Amérique du Nord et du Sud, ainsi qu'en Amérique centrale.
- 1.3 La privatisation reste la norme dans de nombreux pays de la région, malgré l'échec de cette politique dans le monde entier, comme l'a démontré l'ISP dans une étude récemment publiée sur les remunicipalisations/nationalisations.

- 1.4 Les accords de libre-échange et les accords d'investissement progressent dans la région. Tous les nouveaux accords - ou les révisions apportées aux anciens - en cours de négociation sont favorables aux entreprises au détriment des peuples.
- 1.5 L'évasion fiscale perdure en toute impunité, en dépit de l'émergence d'une vague de scandales qui, à l'instar des « Panama Papers », dévoilent comment les millionnaires et les multinationales transfèrent des fortunes vers les paradis fiscaux, évitant ainsi de payer leurs impôts, des ressources fiscales indispensables aux pays où ils sont établis. Cela revient à usurper et détourner les profits générés par notre travail rémunéré et non rémunéré, privant ainsi l'Etat des financements nécessaires pour mettre en place les politiques publiques adéquates et nécessaires.
- 1.6 Parce que nous nous opposons à cette situation, les attaques contre le mouvement syndical dans la région se poursuivent. Les restrictions à la liberté d'association et à la capacité des travailleurs à s'organiser se multiplient. Les obstacles à l'enregistrement des syndicats, les retards, les refus, les exigences légales et les interdictions se sont généralisés et s'y ajoutent désormais des initiatives pour assécher les sources de fonds des organisations syndicales, empêchant ou entravant la collecte des cotisations syndicales.
- 1.7 On observe une montée en puissance des attaques systématiques contre le droit de grève dans tous les pays, reproduisant ce qui se passe au sein même de l'OIT. Le pouvoir corporatif a l'intention de nous enlever notre principal outil de défense et de lutte. L'ISP exprime sa conviction quant à l'inclusion du droit de grève dans la Convention 87 de l'OIT et, par conséquent, son caractère de « droit fondamental au travail », qui doit être entendu comme « droit humain universel » du fait de son inclusion dans les principaux traités des droits de l'homme aux niveaux mondial et régional.
- 1.8 La criminalisation et les poursuites judiciaires à l'encontre des mouvements de protestation se développent dans les Amériques, et la tendance est très inquiétante. Les dirigeants syndicaux sont menacés et assassinés, et plus seulement dans les pays qui ont historiquement souffert de ce fléau. L'impunité judiciaire, l'absence de protection et/ou la complicité des gouvernements ont étendu la pratique de la violence antisyndicale à presque toute la région.
- 1.9 Nous subissons un net recul en ce qui concerne la négociation collective, et surtout un frein à la négociation collective dans le secteur public. Après des années de progrès depuis la campagne de l'ISP et du CSA pour la ratification des conventions 151 et 154 de l'OIT, le travail bipartite d'ACTRAV et de l'ISP et les efforts constants et militants de nos affiliés en faveur du dialogue social, nous faisons aujourd'hui face à une majorité de gouvernements hostiles, qui cherchent à revenir aux pratiques unilatérales et, dans certains cas, ont proposé l'élimination de la négociation collective dans le secteur public. A l'ISP, nous mettons en avant la nécessité du dialogue social, de la concertation sociale dans les relations de travail et du respect absolu de notre droit à négocier des conventions collectives.

- 1.10** Toutes ces attaques sont banalisées dans un paysage médiatique monopolisé et contrôlé par une poignée de grandes entreprises. L'essentiel de la presse présente ainsi une version partielle et tendancieuse de cette réalité à la majorité de la population du continent.
- 1.11** Il est temps d'en finir avec cette situation ! Dans l'histoire, des millions de personnes se sont déjà rebellées en se lançant dans des luttes et des mobilisations remarquables. Les mouvements féministes en sont un excellent exemple. D'autres batailles menées par les syndicats pour défendre les travailleurs montrent aussi ce qu'il est possible de faire.
- 1.12** Aujourd'hui plus que jamais, nous devons avoir une vision claire sur la manière de renforcer la démocratie et les droits de l'homme et d'assurer la redistribution des richesses, des emplois décents, la dignité et l'égalité. Et en tant que syndicats du secteur public, nous avons un rôle important à jouer.
- 1.13** De fait, nous sommes responsables, au sein de l'ensemble des travailleurs, de la distribution des services les plus nécessaires à la dignité humaine. Nous sommes à l'avant-garde en matière de soins de santé, de soins aux enfants et aux adultes, d'approvisionnement en eau et en énergie, de soutien à l'éducation, de promotion des services sociaux, de la collecte d'impôts, du contrôle des dépenses publiques, des premiers secours en cas de catastrophes naturelles et de tant d'autres prestations essentielles. C'est ce qui nous permet de comprendre de façon claire l'importance d'avoir des services publics de qualité. Et nous devons faire preuve d'audace dans la défense de ces services.
- 1.14** Nous défendons la démocratie comme un bien absolu. Nous dénonçons les coups portés aux gouvernements démocratiquement élus, notamment lorsque ces attaques se font au mépris des règles électorales, une situation qui s'est malheureusement répétée dans l'histoire dans notre région, et encore récemment. Nous rejetons également toute menace d'intervention militaire dans n'importe quel pays des Amériques et dans le monde. Nous voulons un monde multipolaire, qui permette l'autodétermination des peuples, avec des institutions multilatérales fortes et démocratiques défendant des accords internationaux équilibrés et adéquats pour le développement pour tous, en plus de promouvoir la distribution équitable de la richesse, et l'accès à des services publics de qualité soucieux de respecter l'égalité des sexes et la justice sociale.
- 1.15** Nous savons que notre capacité de combattre dépend de la taille, de la force et de l'unité de nos organisations. Nous avons aussi conscience de l'importance de bâtir des alliances avec la société civile et ses organisations, ainsi qu'avec les usagers des services publics et les forces progressistes en général. C'est la seule façon de renforcer nos actions.
- 1.16** En tant que fédération syndicale mondiale, l'ISP comprend l'importance d'établir un lien entre les luttes nationales et les problèmes mondiaux, ainsi que de penser à un niveau mondial et agir simultanément à l'échelle locale. Pour nous, il est clair que tout ce qui se passe dans nos pays ayant trait aux travailleurs a une relation directe avec les grands enjeux mondiaux. C'est le rôle de l'ISP de soutenir les luttes nationales et locales, de promouvoir des actions de solidarité fortes, d'utiliser la force de nos propres moyens de

communication. Il nous faut toujours faire comprendre que les attaques subies par l'un d'entre nous sont en réalité des attaques contre nous tous, comme résultat d'une politique globale d'attaque de nos droits. De la même façon, la victoire de l'un d'entre nous sera aussi la victoire de tous.

1.17 Pour nous, les grandes entreprises multinationales et les gouvernements qui les appuient, qui ont malheureusement une présence importante dans nos pays, sont les principaux responsables de la dégradation de la situation dans laquelle nous vivons dans la région.

1.18 Nous savons que le continent américain et les Caraïbes produisent et possèdent suffisamment de richesses pour assurer à chacun une vie digne et pour répondre à ses besoins fondamentaux. Il suffirait pour cela de redistribuer les richesses produites par notre travail aujourd'hui contrôlées par une poignée de puissants, et de garantir des processus véritablement démocratiques, et non manipulés, obéissant aux décisions de la majorité, et non à la volonté d'enrichissement d'une infime partie de la population.

1.19 Et que proposons-nous pour aller de l'avant ?

2. Lutter contre le pouvoir des entreprises : pour une économie équitable

2.1 Introduction

1.1.1 (4.1.5 du PdA) La solution alternative requiert un système économique opérant au profit de la population, et non contre sa volonté, et prend en considération les conséquences économiques et sociales. Une économie gérée de manière démocratique et dans l'intérêt de tous requiert un secteur public solide pour remédier aux dysfonctionnements du marché, limiter les excès de pouvoir, réglementer le bon fonctionnement des marchés et superviser la redistribution en vue d'assurer efficacité et justice. Les choix et les décisions politiques à tous les échelons doivent obéir à des impératifs sociaux et environnementaux, de recherche d'amélioration des conditions d'existence des travailleurs et des populations.

2.1.1 Nous pensons que l'Amérique et les Caraïbes possèdent suffisamment de richesses pour assurer à tous une existence digne et juste. Le principal obstacle est la concentration des richesses entre les mains d'une minuscule partie de la population du continent, le 1% des plus aisés déjà mentionnés.

2.1.2 Pour nous, cette concentration est le résultat d'une mondialisation néolibérale, qui permet aux multinationales, aujourd'hui plus riches et plus puissantes que de nombreux États-nations, de gouverner les nations du monde entier et, par conséquent, notre région.

2.1.3 Les entreprises profitent des mécanismes pernicieux de financement des campagnes électorales. Elles font des dons importants aux candidats, qui, une

fois élus à la tête de gouvernements nationaux ou locaux, manifestent leur gratitude en se transformant en fervents défenseurs de ces entreprises et, en favorisant leurs intérêts au détriment de l'intérêt commun. A ceci se rajoutent les pots-de-vin et la corruption directe, qui permettent aux entreprises d'acheter des représentants de l'État. C'est ce que nous appelons la capture de la démocratie par le pouvoir des entreprises, et nous voulons changer cette réalité.

2.1.4 Nos priorités à cet égard sont les suivantes :

2.2 Des institutions financières internationales et régionales

- 2.2.1 Nous voulons une structure financière mondiale et régionale qui reflète la vision de l'ISP. Il est par exemple impératif d'inclure le respect par les gouvernements ou les entreprises emprunteuses des conventions fondamentales de l'OIT afin d'empêcher qu'ils mettent en place des arrangements avantageux pour les intérêts commerciaux mondiaux. Nous exercerons des pressions pour influencer ces politiques.
- 2.2.2 Nous rappelons également qu'un certain nombre d'institutions régionales développent des mécanismes de dialogue avec le mouvement syndical en Europe, en Afrique et en Asie. Dans les Amériques, cependant, ce type d'outil n'a pas été accepté par la Banque interaméricaine de développement (BID). Nous devons continuer à exiger une plus grande transparence de la part de la BID et la participation des représentants des travailleurs aux réunions périodiques avec son Conseil Exécutif et lors de réunions de consultation avec les Groupes de consultation de la société civile, afin d'assurer un contrôle adéquat de l'institution.
- 2.2.3 Nous combattons également les prêts consentis par ces institutions financières régionales et internationales - comme la BID et la Banque mondiale - aux entreprises et aux gouvernements qui favorisent la privatisation des services publics de base et des systèmes de retraite dans les Amériques. Étant donné que beaucoup d'entreprises qui contractent ces prêts ne respectent pas les partenaires sociaux préétablis, nous nous battons pour qu'elles soient sanctionnées.

2.3 La justice fiscale

(4.3.1 du PdA) L'ISP condamne toutes les formes de fraude et d'évasion fiscales des entreprises, qui consistent à voler l'argent des travailleurs/euses qui devrait financer en toute légitimité les services publics, le développement économique, la réduction de la pauvreté et permettre à l'État de remplir ses obligations dans le domaine des droits humains. La fiscalité équitable permet également de redistribuer les richesses et de financer l'infrastructure économique vitale. Un système d'imposition juste, progressif, non sexiste et transparent permet d'utiliser la richesse dans l'intérêt de la population.

- 2.3.1 Dans la région, nous appuierons toutes les campagnes nationales en faveur d'une réforme fiscale progressive, en apportant nos contributions à la discussion. Afin de créer une convergence de propositions entre nos affiliés,

nous allons produire un texte rassemblant les principaux éléments pour l'application de réformes fiscales progressives qui prennent en compte les différents contextes socio-économiques existant dans les Amériques.

- 2.3.2 Nous voulons nous pencher avec plus de profondeur sur les exonérations fiscales et les subventions que les gouvernements offrent aux sociétés multinationales. Des études sur le sujet démontrent l'absence de résultats positifs de ces politiques et les pertes fiscales qu'elles représentent pour les budgets nationaux et locaux, avec les dommages conséquents pour les contribuables. En clair, la guerre fiscale nuit à tous les pays en développement.
- 2.3.3 Pour résoudre les problèmes fiscaux au niveau régional, il faut plus de coopération et moins de concurrence. A cet égard, nous appuyons la création d'un forum fiscal régional, avec la participation des hautes autorités économiques des pays des Amériques, sur le modèle du « Forum fiscal africain ». L'objectif d'un tel espace serait d'échanger des informations et des bonnes pratiques et de coordonner les politiques fiscales régionales incluant, par exemple, la question des exonérations fiscales.
- 2.3.4 Nous continuerons à dénoncer sans relâche les entreprises multinationales qui jouent des transferts de profits par le biais du commerce entre leurs filiales et recourent au subterfuge des paradis fiscaux. Nous ferons pression sur les gouvernements pour qu'ils adhèrent à la réforme de la fiscalité à l'échelle mondiale, conformément aux suggestions déjà formulées par la Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises (ICRICT).

2.4 La dette publique

(4.4.1 du PdA) Les conséquences des crises de la dette souveraine sont dévastatrices. Elles comprennent généralement des coupes dans les services de santé, d'éducation et autres services sociaux, des privatisations, le chômage, une diminution des salaires et une dégradation des conditions de travail, une diminution des retraites, la hausse des taxes régressives sur la main-d'œuvre et les consommateurs et la mise à mal de la démocratie à mesure que s'accroît la dépendance des gouvernements souverains vis-à-vis des institutions financières (telles que la Banque mondiale et le FMI) et des conditions qu'elles imposent.

- 2.4.1 La dette publique est une question qui doit être abordée plus attentivement dans notre région. Nous y avons récemment dédié un séminaire à Porto Rico et nous avons l'intention d'organiser un deuxième séminaire régional, précédé d'une étude sur la situation de la dette, au moins dans certains pays clés de la région, pour avoir une idée de la situation générale. Nous voulons profiter de cette activité et d'autres dans les pays pour identifier et prendre contact avec les groupes de la société civile qui exigent des audits citoyens de la dette publique, avec l'objectif de réduire les paiements d'intérêts et investir davantage dans des services publics de qualité. Pourquoi ne pas envisager des actions de mobilisation régionale sur la question de la légitimité des dettes publiques ?

2.5 La corruption

(4.5.1 du PdA) L'ISP condamne et est opposée à la corruption sous toutes ses formes, car elle sape la confiance à l'égard du gouvernement, prive les services publics de ressources, compromet le développement économique et contribue à l'inégalité.

- 2.5.1 C'est très net dans notre région : les entreprises multinationales ne s'acquittent pas de leurs impôts, elles financent les campagnes électorales, s'associent aux médias en position de monopole et encouragent la corruption. Dans la pratique, elles cherchent à acheter des gouvernements, le pouvoir législatif et même le pouvoir judiciaire afin de gérer l'État en fonction de leurs intérêts.
- 2.5.2 Nous défendrons sans relâche la lutte contre la corruption, sous toutes ses formes, et nous serons plus attentifs aux manipulations et détournements pratiqués par les grandes entreprises dans nombre de nos pays.
- 2.5.3 Au cours de la prochaine période, nous continuerons à travailler à l'élaboration d'une convention au sein de l'OIT pour protéger les lanceurs d'alerte qui nous informent sur les systèmes et les mécanismes de corruption qui imprègnent notre réalité. Nous allons également promouvoir une plus ample discussion sur les lois contre les pots-de-vin et sur des mesures de transparence dans les finances publiques. Nous lutterons également pour la structuration, la restructuration et le renforcement, dans chaque pays, des instances de lutte contre la corruption et la fraude fiscale.

2.6 Les accords de commerce et d'investissement

(4.6.1 du PdA) L'ISP reconnaît que le commerce et l'investissement sont des facteurs essentiels pour le développement économique. Un ensemble stable de règles de commerce et d'investissement peut faciliter une croissance économique rationnelle dans l'intérêt de tous. L'ISP estime que ces règles sont des constructions politiques, et non une sorte de donnée économique. Elles doivent donc être élaborées sur des forums ouverts, transparents, inclusifs, démocratiques et multilatéraux où les nations sont en mesure de protéger la souveraineté nationale et l'espace politique et de définir une politique économique à l'abri de toute contrainte suscitée par le colonialisme économique et de toute pression émanant des entreprises.

- 2.6.1 Nous poursuivrons notre lutte contre les accords dits de libre-échange (ALE) et les traités bilatéraux d'investissement (TBI) dans notre région, ainsi que leurs révisions qui visent à aller toujours dans le sens des intérêts du capital transnational dans chacun de nos pays.
- 2.6.2 Nous lutterons également contre les tribunaux d'arbitrage privés qui sont créés dans la région par des accords bilatéraux et plurilatéraux dans le but d'obtenir des privilèges pour les investisseurs dans les litiges entre investisseurs et États. De tels mécanismes compromettent de manière décisive la capacité de l'État à réglementer, par exemple, les questions relatives au travail, à l'environnement et à la société.

- 2.6.3 Nous voulons continuer à essayer d'influencer la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) – l'organe de l'ONU responsable de cette question - en défendant des options alternatives plus économiques, coopératives et publiques. Dans les Amériques, nous identifions les représentants des pays de la région qui font partie de cet organe, afin d'échanger des informations et du matériel produits par l'ISP et d'organiser des réunions, en collaboration avec nos affiliés locaux.
- 2.6.4 Nous savons que cette lutte ne concerne pas seulement les syndicats. C'est pourquoi nous avons au cours de la dernière période soutenu la construction de plates-formes nationales de lutte contre les ALE, réunissant syndicats, universitaires et ONG. Dans la période à venir, nous voulons consolider une plate-forme régionale qui permettra à l'ISP d'agir beaucoup plus largement contre ces traités et pour la défense de services publics de qualité, en démontrant leur impact sur les inégalités entre les sexes et sur l'aggravation des inégalités sociales.
- 2.6.5 Nous continuerons d'accorder une attention particulière à l'Accord sur le commerce des services (TiSA), compte tenu de son irréversibilité s'il est approuvé et de ses innombrables clauses néfastes qui signifient l'annulation du pouvoir de l'État de réglementer les services à caractère public. D'autres traités continueront de faire l'objet d'une attention accrue dans la région. Il s'agit des divers accords signés avec l'Union européenne, dont l'accord en cours de négociation avec le Mercosur, le TPP 11 ; ainsi que l'élargissement de l'Alliance du Pacifique, concrétisé par les traités bilatéraux promus par le Chili.

2.7 Les objectifs de développement durable (ODD)

(4.7.2 du PdA) L'ISP estime que, si certaines parties du Programme de développement offrent une alternative aux politiques néolibérales, l'initiative présente néanmoins plusieurs lacunes d'importance. Plus particulièrement, les mécanismes de mise en œuvre et de redevabilité reposent sur une base volontaire.

- 2.7.1 L'évolution récente sur le continent va dans la direction opposée à celle qui a été définie dans les Objectifs de Développement Durable (ODD). L'accès à la santé **et à l'éducation** a été réduit au lieu d'être amplifié. Au lieu d'éliminer la pauvreté, nous avons assisté à sa croissance dans nombre de nos pays.
- 2.7.2 Nous défendons les ODD comme un instrument de pression contre les politiques rétrogrades adoptées dans la région. Nous croyons en l'importance d'utiliser la pression internationale comme l'un des éléments constitutifs des luttes nationales menées par nos affiliés.
- 2.7.3 Nous savons qu'il n'y aura pas de développement durable sans travail décent et sans services publics de qualité qui répondent à l'égalité des sexes et à la justice sociale.

2.8 Le changement climatique

(4.8.1 du PdA) Le changement climatique est l'une des menaces les plus importantes compromettant un avenir prospère et pacifique pour l'humanité. Bien qu'il fasse l'objet d'un consensus presque total au sein de la communauté scientifique, le passage vers des économies sans empreinte carbone est bien trop lent et irrégulier.

- 2.8.1 Nous continuerons de préconiser des politiques pour l'adoption d'une énergie propre et une transition vers des économies sans carbone d'une manière qui assure la qualité de vie des travailleurs et des collectivités. Nous savons que ce processus de transition est un devoir de l'État et que seules les entreprises publiques peuvent réellement se préoccuper non pas du profit mais de la promotion de politiques qui contribuent à freiner le changement climatique.
- 2.8.2 Nous accorderons une attention particulière aux cas de catastrophes naturelles qui découlent fréquemment de ce phénomène, en défendant des conditions de travail adéquates pour les travailleurs des services publics d'urgence et leur droit à se syndiquer. Nous voulons participer aux discussions locales et régionales sur la prévention des catastrophes. Et que ce débat fasse partie des discussions sur les changements climatiques.
- 2.8.3 Il est important de souligner le caractère transversal de la lutte pour l'environnement, car, en Amérique latine en particulier, les secteurs les plus néfastes pour l'environnement, comme l'agriculture et l'extraction minière, sont constamment liés à l'évasion et à la fraude fiscales. Ils sont également rarement punis pour les crimes environnementaux et ceux commis contre les militants sociaux et contre les communautés autochtones. En ce sens, il n'est plus possible de reporter la discussion sur une plus grande transparence dans les industries extractives à propos des commissions et des pots-de-vin versés en échange de déductions fiscales.
- 2.8.4 Nous soulignerons l'importance du rôle des services publics de qualité, qui répondent à l'égalité des sexes et à la justice sociale, dans la lutte contre les changements climatiques et en faveur du développement durable, en mettant à profit leurs organisations et en partageant les informations à cet égard, afin de sensibiliser et de former nos affiliés sur ces questions.

2.9 Les retraites

(4.9.1 du PdA) Les sociétés justes et équitables protègent les travailleurs/euses après leur départ à la retraite. L'ISP soutient et défend les régimes publics de pension et de retraite, qui garantissent la sécurité et la solidarité.

- 2.9.1 Nous combattons les différentes modalités de privatisation/individualisation des régimes publics de retraite, en défendant une protection sociale publique, solidaire, et sans préjugés sexistes et intergénérationnels. En ce qui concerne les fonds de pension privés, sur lesquels les travailleurs exercent un certain contrôle, nous devons veiller à ce que les ressources ne soient pas utilisées dans des entreprises qui affectent négativement les travailleuses et les travailleurs, comme dans les cas où des investissements sont faits dans des

entreprises liées à la privatisation des services publics dans d'autres pays de la région.

- 2.9.2 Le rôle de la Banque mondiale dans la promotion de la privatisation des régimes de retraite dans les pays en développement était auparavant beaucoup plus direct. Outre le soutien rhétorique à l'idéologie et aux intérêts financiers qui soutiennent cette privatisation, cette entité a également fourni des prêts et une assistance technique aux pays qui ont décidé de poursuivre ce chemin.
- 2.9.3 Nous voulons organiser une réunion régionale sur le sujet, précédée d'une analyse de la réalité de la région qui comprend l'identification des progrès des entreprises dans le secteur et de leurs intérêts à promouvoir les réformes des retraites dans différents pays. Nous soutiendrons les luttes nationales avec des moyens techniques et financiers qui contribuent à la défense d'une retraite décente pour tous les travailleurs.

2.10 La lutte contre la privatisation

(6.1.1 du PdA) L'ISP estime que des services publics de qualité résident au cœur d'une société juste et d'une économie solide. Des services publics de qualité rendent nos communautés et nos économies plus équitables, ils les renforcent face aux crises et aux catastrophes et protègent les plus jeunes, les personnes malades, sans emploi, handicapées, âgées et vulnérables. Les services publics de qualité comptent au nombre des principaux mécanismes permettant à l'État de respecter ses engagements en matière de concrétisation des droits de l'homme, d'égalité entre les genres et de justice sociale.

- 2.10.1 Aucune économie ne sera vraiment forte sans un État moteur de la croissance économique et responsable d'un développement humain intégral, et sans des politiques et des services publics de qualité garantissant la répartition des revenus. La privatisation est le moyen le plus rapide pour les entreprises de réaliser d'importants profits en assumant des fonctions étatiques.

(6.1.4 du PdA) La lutte contre la privatisation ne vise pas uniquement à mettre fin à la commercialisation de nos services publics. C'est aussi un combat pour le type de société auquel nous aspirons, un combat pour la justice sociale et l'équité.

- 2.10.2 Dans notre région, les privatisations, y compris les néfastes associations publiques-privées (APP), continuent de progresser, sans aucune considération pour l'expérience internationale qui montre l'échec de ce modèle. De nombreux pays dans le monde sont en effet en train de rejeter les politiques de privatisation et ont commencé à renationaliser et remunicipaliser les services de base.
- 2.10.3 Nous lutterons contre toutes les formes de privatisation, comme les partenariats publics-privés (PPP) des services de base, le recours à la sous-traitance sans limite dans le service public et les primes d'impact social, et dénoncerons les lois qui visent à les introduire ou à les faciliter. Nous sommes attentifs à des propositions comme, par exemple, l'Accord sur le commerce

des services (TiSA), qui, s'il est approuvé, interdira définitivement à un gouvernement de renationaliser un service privatisé.

2.10.4 Nous combattons également le mythe selon lequel la privatisation est la meilleure solution pour résoudre les problèmes existants dans les entreprises et les services publics. Nous soutiendrons nos affiliés dans leurs luttes nationales et encouragerons les études avec la société civile pour en finir avec ce mythe.

2.10.5 Dans le cas des services qui ont déjà été privatisés, nous agissons pour la défense de leurs travailleurs, en cherchant à promouvoir l'inclusion de leurs organisations syndicales dans les activités de l'ISP.

2.10.6 En ce qui concerne les sociétés transnationales qui continuent d'acquérir des services publics au Brésil, nous continuerons à participer à la discussion sur les accords-cadres mondiaux, les considérant comme un moyen pour internationaliser nos luttes.

2.10.7 L'accès de l'ensemble de la population à des services publics de qualité doit être considéré comme un droit fondamental de l'homme, devant être garanti par les États. La santé publique, l'éducation à tous les niveaux, l'approvisionnement en eau et en énergie, l'accès à la justice, à la sécurité sociale et à des prestations qui garantissent des conditions de dignité humaine doivent être garantis par les États à la population par le biais du service public. L'ISP défendra le droit de l'homme à l'accès aux services publics dans toutes les instances par le biais d'une campagne régionale.

2.11 L'avenir du travail et le travail que nous voulons

2.11.1 Pour l'ISP, la discussion sur l'avenir du travail ne peut se limiter aux questions liées aux nouvelles technologies, à l'ère numérique et à l'intelligence artificielle. Pour nous, elle est directement liée au modèle de développement que nous voulons dans nos pays et dans la région. De façon spécifique, quelle sera l'ampleur de la participation démocratique de tous aux définitions politico-économiques et quelles formes d'emploi voulons-nous ? Par exemple, l'introduction de nouvelles technologies sur le lieu de travail doit être négociée directement avec les travailleuses, les travailleurs et leurs représentants.

2.11.2 Nous ne pouvons dissocier le débat sur l'avenir du travail des discussions sur l'avenir du capital. C'est un point central. Pour les entreprises et leurs gouvernements alliés, l'avenir du travail se résume à réduire le nombre d'emplois, à privatiser les services, à promouvoir la précarisation - par exemple, par le biais de plates-formes - à accroître l'exploitation du travail par la précarisation des salariés et l'écart entre les sexes et, et à faire plus de profits avec la concentration du revenu qui en résulte.

2.11.3 Nous allons accompagner le processus de débat proposé par l'OIT sur « l'avenir du travail », en articulant avec l'ensemble du mouvement syndical au niveau régional, mais en même temps, dans notre perspective sectorielle, nous allons renforcer les aspects des changements de travail qui se produisent dans le secteur public. Les changements de paradigme dans l'organisation du travail, l'influence des changements technologiques et les nouveaux services

publics représentent des défis pour les États et les travailleurs et les travailleuses, et nous devons les surmonter sur la base du dialogue social, en maintenant et en relevant les niveaux actuels de protection et de respect des droits des travailleurs.

- 2.11.4** Nous exigeons une répartition juste des revenus qui sont le fruit de notre travail. Nous devons lutter pour une politique salariale équitable, incluant un salaire minimum digne, et pour des mesures visant à garantir que les emplois soient formels. Nous revendiquons la pleine liberté d'organisation des travailleurs, le droit de grève, la négociation collective sur tout changement affectant nos lieux de travail, une politique d'éducation permanente et de formation continue pour tous et toutes les travailleurs et travailleuses ainsi que la protection sociale pour tous celles et toutes qui se retrouvent sans emploi.
- 2.11.5** A ce propos, un point sensible est question du contrôle des données personnelles. Avec la numérisation croissante du monde, le risque est grand que les entreprises qui contrôlent ces données, qu'elles soient collectées légalement ou illégalement, en viennent à contrôler la vie entière de chacun d'entre nous, y compris notre vie professionnelle. Nous voulons donc une politique globale de données inviolables dépendant du public et relevant de critères éthiques, afin d'interdire leur utilisation comme simple source de revenus et de contrôle pour les grandes entreprises. C'est la raison pour laquelle, dans les Amériques, nous tendons la main aux groupes de la société civile et aux plates-formes composées d'experts dans ces domaines.
- 2.11.6** L'entrée dans l'ère digitale et la création de nouveaux algorithmes ne peuvent plus être des raisons mises en avant pour accroître le pouvoir des entreprises dans notre région.
- 2.11.7** Après la Conférence internationale du travail (CIT) de 2019, qui aura pour thème central l'avenir du travail, nous devons débattre de toutes ces questions, dans tous les forums nationaux et régionaux, toujours dans la perspective de garantir à l'avenir les droits des travailleurs et un travail décent. Nous encouragerons également l'échange de bonnes pratiques en la matière et chercherons à approfondir le débat avec tous nos affiliés.
- 2.11.8** Nous devons renforcer les instruments de la gouvernance mondiale, en particulier les capacités normatives de l'OIT et sa capacité à faire respecter les conventions. Le travail dans l'avenir, en raison de sa dynamique de changement, exige des institutions capables d'apporter des réponses rapides, efficaces et globales, issues du dialogue tripartite.

3. Respect et dignité pour tous

3.1 Introduction

(3.1.1 du PdA) Notre mouvement est inclusif et reconnaît que la diversité est une force. Notre vision et notre capacité à la mettre en œuvre s'appuient sur nos principes et notre cohésion.

(3.1.2 du PdA) Une inclusion digne de ce nom nécessite de corriger les erreurs historiques. Lutter contre les discriminations, concrétiser les droits humains et donner les moyens d'agir à tout un chacun impose de tenir compte du passé, de prendre des mesures précises destinées à corriger les injustices, de redéfinir les rapports de force et de généraliser nos pratiques inclusives en vue de bâtir un avenir plus inclusif pour toutes et tous.

- 3.1.1 Nous reconnaissons le rôle important des services publics dans la lutte contre la discrimination. De la même façon, nous revendiquons un syndicat inclusif et une société sans discrimination.
- 3.1.2 Il est donc nécessaire de lutter pour les politiques et pratiques de non-discrimination de certains groupes sociaux dans les mécanismes de sélection publique, en plus de défendre l'adoption, dans ces processus, d'objectifs et de quotas pour l'inclusion des femmes, des afro-descendants, des membres des peuples indigènes, des LGBTI+, des jeunes et des personnes **handicapées**.
- 3.1.3 Dans la région interaméricaine, nous disposons de quatre types de comités qui luttent pour l'égalité : les comités des femmes, les comités de lutte contre le racisme et la xénophobie et de défense des peuples autochtones, les comités des travailleurs LGBT et le Comité des jeunes travailleurs. Le Comité des femmes est un organe statutaire, alors que les trois autres répondent à une logique régionale.
- 3.1.4 Malgré nos luttes continues pour l'égalité, nous constatons la montée de l'intolérance sous toutes ses formes : race, orientation sexuelle, motifs religieux, nationalité, etc.
- 3.1.5 Les migrants, en particulier, ont été victimes d'agressions dans nombre de nos pays. En raison de la récession économique, les jeunes ont de plus en plus de mal à trouver un emploi, encore moins dans des conditions décentes. En tant que syndicats, nous donnerons l'exemple d'une organisation inclusive et nous défendrons sans répit une société sans discrimination, offrant à tous des chances égales.

3.2 Le genre

(3.2.4 du PdA) L'équité salariale est un droit humain fondamental, entériné par les normes internationales relatives aux droits humains, telles que la Convention de l'OIT n° 100 sur l'égalité de rémunération (1951), la Convention de l'OIT n° 111 concernant la discrimination (emploi et profession) (1958) et la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979). Des sanctions doivent être appliquées pour les entreprises et administrations qui discriminent et ne respectent pas ces conventions. Nous devons revendiquer la mise en place d'une action collective politique et en justice, aux niveaux national et international, permettant aux victimes de discrimination d'ester en justice.

- 3.2.1 Nous continuerons d'aborder les questions de genre d'une manière large et transversale - nous nous efforcerons de rendre centrale cette question.
- 3.2.2 L'égalité de rémunération est un droit humain fondamental, consacré par les normes internationales. Des initiatives ont été prises dans les Amériques, comme par exemple au Pérou, au Chili, au Panama et en Barbade, et nous espérons qu'elles continueront à émerger dans la région.
- 3.2.3 La violence à l'égard des femmes doit être combattue sous toutes ses formes, car ses conséquences vont bien au-delà du foyer familial ou du travail et touchent tous les aspects de la vie. L'ISP continue à travailler, et ce doit être une priorité dans la région, en faveur de l'adoption d'une convention au sein de l'OIT, assortie d'une recommandation, puis de sa ratification et de sa mise en œuvre dans les pays de la région.
- 3.2.4 Nous nous battons sur toutes les questions concernant la maternité, y compris le droit de décider de la grossesse et la mise en place de crèches publiques gratuites et de qualité, afin de garantir les droits des enfants et l'autonomie des femmes.
- 3.2.5 Nous soutiendrons également l'attribution aux femmes de 50% des postes de direction dans nos organisations membres, ou au moins une proportion équivalente au nombre de femmes dans cette catégorie. Nous plaiderons également pour que les questions de genre et leur représentation soient clairement intégrées dans les structures sectorielles de l'ISP.

3.3 Les jeunes travailleuses et travailleurs

(3.3.5 du PdA) La situation des jeunes travailleurs/euses est l'un des défis les plus importants auxquels doivent faire face le mouvement syndical et, plus précisément, les syndicats des services publics. Il est essentiel d'intégrer les jeunes travailleurs/euses à tous les échelons de direction et d'activité syndicale, si nous souhaitons que notre mouvement survive et se développe. La récente politique de l'ISP en faveur des jeunes travailleurs/euses décrit les prochaines étapes.

- 3.3.1 Nous savons que les jeunes, comme les femmes, sont les plus touchés par les crises économiques. Aujourd'hui, il leur est presque impossible de trouver un

emploi stable, décent et sûr. La lutte pour un travail décent pour les jeunes sera l'une de nos priorités.

- 3.3.2 Nous avons constaté que la syndicalisation des jeunes est insuffisante pour garantir le renforcement des syndicats. Employés précaires, occupés en sous-traitance, ces travailleurs éprouvent des difficultés à participer à nos organisations. Nous voulons offrir des propositions de formation et d'éducation syndicale qui ne soient pas centrées sur les adultes, qui intéressent les jeunes et les intègrent à tous les niveaux de la structure syndicale, y compris la direction.
- 3.3.3 Ils doivent obtenir une place dans tout projet de formation de l'ISP qui plaide pour des emplois décents dans les services publics. Ils doivent également participer activement à toutes les campagnes générales de l'ISP. Le Comité régional des jeunes devrait se réunir chaque année pour planifier ses activités et faire le point systématiquement sur les progrès réalisés. Il faut également coordonner dans chaque pays ou sous-région la mise sur pied d'un groupe de jeunes qui exerceront leur capacité politique à recréer le syndicalisme et à influencer toutes les instances politiques de l'ISP, tant par la présence physique que par la capacité d'analyse et de proposition.

3.4 La lutte contre le racisme et la xénophobie et la défense des peuples autochtones

(3.5.1 du PdA) Les périodes de crise économique cycliques engendrent trop souvent une montée du racisme, de la xénophobie et de toutes les formes de discrimination sur le lieu de travail comme en dehors de celui-ci. Alors que les services publics, les pratiques en matière d'emploi public et les syndicats de la fonction publique se positionnent généralement comme chefs de file communautaires dans la lutte contre le racisme et la xénophobie, il nous faut admettre que leurs structures et pratiques peuvent contribuer parfois à perpétuer la discrimination.

- 3.4.1 Les atteintes aux droits des personnes d'ascendance africaine et des peuples autochtones sont encore fréquentes dans de nombreux pays de notre région. En raison de la crise économique, nous constatons également une augmentation des cas de xénophobie.
- 3.4.2 Afin de renforcer notre Comité exécutif régional, nous encouragerons au cours de la prochaine période des réunions régulières de planification et de formation. Nous renforcerons la lutte en faveur de la Convention 111 de l'Organisation internationale du travail (OIT) - sur la discrimination au travail - et nous continuerons à œuvrer à la réalisation des objectifs proposés pour la « Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine » (2015-2024), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2014.
- 3.4.3 Au sein de l'Organisation des États américains (OEA), l'ISP a joué un rôle important dans la rédaction et l'adoption, en juin 2013, de la Convention interaméricaine contre le racisme, la discrimination raciale et l'intolérance (A-68) et de la Convention interaméricaine contre toutes les formes de discrimination et d'intolérance (A-69). Nous continuerons d'œuvrer à l'application effective de ces deux résolutions dans la région.

- 3.4.4 Dans nos luttes contre les accords de libre-échange, nous soulignerons les violations de la Convention 169 de l'OIT, qui garantit aux peuples autochtones le droit à une consultation préalable et éclairée sur les politiques gouvernementales qui les touchent. Nous avons également l'intention d'organiser la première réunion syndicale régionale des peuples autochtones.
- 3.4.5 Nous voulons aussi travailler à l'intégration des affiliés américains et canadiens au sein du Comité exécutif régional.

3.5 Les travailleurs et travailleuses LGTBI+

(3.6.1 du PdA) L'ISP s'oppose à toutes les formes de marginalisation et de stigmatisation liées à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre et aux caractéristiques sexuelles. L'homophobie, la biphobie, la transphobie et la stigmatisation des personnes intersexuées, quelle qu'en soit la forme, sont à l'origine de désavantages et de préjugés, et constituent une violation des droits humains.

- 3.5.1 Notre Comité n'a pas encore défini sa composition définitive et rencontre parfois des difficultés dans le développement d'actions dans la société et dans le monde syndical contre la discrimination liée à l'orientation sexuelle, l'identité de genre et les caractéristiques sexuelles.
- 3.5.2 Nous continuerons à promouvoir des politiques qui respectent la diversité, garantissent des espaces pour les travailleurs LGBT dans les lieux de travail de la fonction publique et les syndicats, et contribuent à bâtir des sociétés plus inclusives et respectueuses.
- 3.5.3 La question de la violence contre la population LGBT est sensible dans notre région, et elle provoque, chaque année, des milliers d'assassinats. Nous continuerons à exiger des enquêtes et la résolution de chaque cas, rejetant l'impunité actuelle.
- 3.5.4 Nous continuerons également de conclure des ententes avec ILGA-LAC, l'Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, trans et intersexes (LGBTI).

3.6 Les migrants et les réfugiés

(3.4.1 du PdA) La majorité des migrant(e)s quittent leur pays à la recherche d'un emploi décent et de meilleures conditions de vie. En 2015, sur les 244 millions de migrant(e)s internationaux, plus de 150 millions étaient des travailleurs/euses migrants. Même si la migration de main-d'œuvre peut réellement contribuer au développement économique et social des pays, elle est aussi une conséquence de l'asymétrie dans le développement entre pays riches et pays pauvres, avec des travailleurs/euses qui s'efforcent de trouver du travail ailleurs.

- 3.6.1 Nous lutterons contre toutes les formes de persécution et de violence contre les millions d'immigrants et de réfugiés dans notre région. Au lieu de murs, nous voulons construire des ponts qui permettent une véritable intégration

des personnes qui, dans la plupart des cas, migrent ou cherchent refuge en raison de politiques économiques désastreuses, résultat des pressions internationales des gouvernements alliés aux entreprises.

- 3.6.2 Nous chercherons à améliorer le travail de lobbying pour l'application des normes et des législations favorables aux droits des migrants et des réfugiés promues par des organisations telles que l'ONU et l'OEA ou issues d'accords régionaux.
- 3.6.3 Nous préconisons que les services publics soient attentifs pour répondre au moins aux besoins fondamentaux de ce groupe de personnes, qu'elles disposent de documents ou non.
- 3.6.4 Nous voulons intégrer les migrants et les réfugiés dans nos syndicats dès leur entrée sur le marché du travail, et même auparavant, lorsque cela est possible, par le biais de ce qu'on appelle le passeport syndical, c'est-à-dire le lien établi par lequel les syndicats du pays d'origine orientent leurs relations avec les syndicats du pays de destination.

3.7 Les personnes handicapées

- 3.7.1 Nous avons identifié les expériences des affiliés de la région qui pourraient servir de base à un travail de l'ISP de façon plus organisée. Nous commencerons par diffuser des règles, des conventions et des lois qui font la promotion des droits des personnes handicapées. Dans les années à venir, nous avons l'intention d'organiser un séminaire régional pour l'échange de bonnes pratiques, qui débouchera sur la formation et l'organisation d'un groupe de travail supplémentaire au sein de l'ISP.
- 3.7.2 Dans le même temps, nous serons vigilants en ce qui concerne le respect des quotas dans les concours publics de personnes handicapées, dans les pays où ils existent, et nous lutterons pour leur mise en œuvre là où il n'y a toujours pas de législation pour les garantir.
- 3.7.3 Nous nous efforcerons également d'encourager les syndicats à adapter leurs espaces physiques afin de garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

4. Comment s'organiser pour répondre aux défis d'aujourd'hui ?

(2.2.1 du PdA) L'organisation des travailleurs/euses en vue de bâtir un mouvement syndical fort commence sur le lieu de travail. Les syndicats doivent nouer des relations solides avec les membres actuels et les membres potentiels en identifiant les questions qui importent et en démontrant que l'activité syndicale peut changer les choses. Les syndicats doivent recenser et former les dirigeant(e)s et les militant(e)s du monde du travail, renforcer les sections locales et recruter de nouveaux membres.

(5.1.1 du PdA) La protection des droits des travailleurs/euses et des droits syndicaux compte au nombre des activités phares de l'ISP. Les droits à la liberté syndicale, à la négociation collective et le droit de grève sont essentiels à l'amélioration et la protection des salaires et des conditions de travail.

4.1 Les droits syndicaux

4.1.1 C'est le modèle syndical que nous défendons. Et nous savons qu'une véritable lutte syndicale ne sera possible que si nous garantissons les droits et la pleine liberté d'organisation des travailleurs. Il est inacceptable dans notre région que la grande majorité des pays n'aient même pas encore obtenu la négociation collective dans les services publics à tous les niveaux de gouvernement. Poursuivre la lutte pour tous les droits syndicaux relatifs aux services publics sera notre priorité.

4.1.2 Nous lutterons contre toutes les attaques contre les organisations de travailleurs, y compris les changements visant à rendre plus difficile le financement de nos organisations. Nous renforcerons la défense des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans la région, en particulier les conventions 151 et 154, mais nous agirons également sur les conventions 100, 111, 156, 169 et 183, qui traitent de l'égalité des sexes et de la lutte contre la discrimination au travail. Nous continuerons de lutter pour l'adoption et la ratification ultérieure de la Convention sur la violence sexiste au travail.

4.1.3 Nous poursuivrons notre politique d'élargissement des voies de recours en cas de violation des traités internationaux des droits de l'homme dans le domaine des droits syndicaux, en saisissant la Commission interaméricaine des droits de l'homme, les instances de dialogue social de l'OEA, les instances sociales et du travail d'intégration régionale et sous-régionale et tous les espaces dans lesquels nous pouvons exprimer notre lutte pour la défense des travailleurs et des travailleuses.

4.2 La formation/éducation

4.2.1 En plus de soutenir les luttes nationales et locales, en tant qu'ISP, notre rôle principal sera d'établir des liens entre ces luttes et la politique mondiale sur laquelle nous travaillons. Il est pratiquement impossible qu'une politique

locale ou nationale donnée ne découle pas d'une politique globale, bien que, dans de nombreux cas, elle soit également élaborée à partir de bonnes pratiques locales et d'initiatives nationales innovantes. Nous utiliserons aussi bien des projets de formation/éducation pour former des dirigeants qui comprennent cette politique globale et peuvent donc aider le syndicat à mieux comprendre les problèmes nationaux.

4.3 La communication

- 4.3.1 L'élaboration d'une stratégie de communication est essentielle pour améliorer nos canaux en termes de contenu, de forme et de portée, afin que nous puissions avec efficacité, soutenir les luttes et tenir tous nos militants informés. Les communications sont stratégiques pour la promotion et l'information sur les actions urgentes. Elles sont également nécessaires pour la diffusion de matériel aux affiliés sur les questions les plus importantes de l'ISP. Et la bonne utilisation des réseaux est essentielle, ce que nous allons perfectionner dans la période à venir.

4.4 SUBRACs et CNCs

- 4.4.1 Nous voulons une structure forte et dynamique pour l'ISP. Dans les réunions annuelles des SUBRACs, nous devons intégrer tous les affiliés de la sous-région respective. Si nous ne sommes pas en mesure d'atteindre cet objectif, nous veillerons à ce que chacun participe au moins aux réunions précédentes des comités nationaux de coordination (CNCs). Cela garantit l'organicité et la démocratie syndicale, en promouvant les débats centraux de notre organisation, depuis la base jusqu'aux structures supérieures de l'ISP.

4.5 Fonds de soutien

- 4.5.1. Nous voulons étendre les actions de soutien aux syndicats économiquement défavorisés afin qu'ils puissent participer aux réunions et activités de l'ISP. A l'instar des expériences qui existent déjà en Afrique et en Asie, nous voulons créer un fonds dans les Amériques pour permettre cette participation et garantir des ressources en cas de catastrophes naturelles dans les pays de la région. Nous proposons que chaque affilié contribue à ce fonds avec un montant correspondant à un petit pourcentage de sa contribution régulière à l'ISP.

4.6 Travail par secteur

- 4.6.1 Le travail sectoriel doit intégrer de façon plus directe les travailleuses et les travailleurs de différents pays. Nous continuerons d'organiser nos secteurs dans ce sens.
- 4.6.2 Au cours de la dernière période, nous avons constaté des progrès importants dans cette direction. L'un des résultats obtenus a été l'augmentation de la représentation de l'ISP dans des activités, réunions et conférences régionales, telles que l'OIT, grâce à la participation de nos affiliés à travers leurs structures. Un troisième résultat a été le couplage de ces secteurs avec la politique globale de l'ISP.

- 4.6.3 Contrairement à l'ISP au niveau mondial, nous avons actuellement dix secteurs ou sous-secteurs dans la région avec différents niveaux d'organisation. La plupart des secteurs ont créé des fédérations qui fonctionnent en articulation avec l'ISP, bien qu'indépendamment, avec leurs propres adresses et statuts.
- 4.6.4 Ces fédérations amènent des défis qui ne sont pas encore non résolus. L'un d'entre eux est de savoir comment intégrer les syndicats généraux, qui représentent simultanément plusieurs secteurs. Nous devons également prendre en compte les différences entre nos sept sous-régions – l'Amérique centrale avec le Mexique et la République Dominicaine ; le Brésil ; le Canada, les Caraïbes ; le Cône Sud ; les Etats-Unis et les Pays andins - en termes de modèle syndical, de langue et de culture. Un troisième défi consiste à harmoniser les statuts de ces organisations avec ceux de l'ISP, y compris l'intégration de tous ses membres comme affiliés officiels. Un autre défi consiste enfin à s'assurer que les priorités développées dans chaque secteur soient compatibles avec les priorités générales de l'ISP, telles que, par exemple, la lutte contre les accords de libre-échange, la défense des droits syndicaux et la justice fiscale, entre autres.

4.6.5

Proposition numéro 1 :

En ce sens, nous continuerons à organiser les secteurs, mais nous discuterons de leur réelle intégration dans la politique générale de l'ISP et de la dimension régionale que nous représentons. Nous améliorerons les mécanismes de leur participation à la structure de l'ISP. Le débat sur comment le faire devra être une priorité pour le Comité exécutif régional interaméricain (IAMREC) dans la prochaine période.

Proposition numéro 2 :

En ce sens, nous serons en mesure de faire fonctionner le Comité consultatif intersectoriel de la région, afin de concevoir des stratégies d'harmonisation, d'établissement conjoint des priorités, de complémentarité et d'information avec la participation des responsables des différents secteurs.